



**MAIRIE DE CHEU 89600**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Présents : Maurice HARIOT, Jean-Claude SCHERY, Pascal MILLON, Michèle CHARREAU, Julie SCAVAZZA, Matthieu ROY, Sébastien OLLIVIER, Jean-Christophe BURTIN, Jean-Michel REMY, Hervé DUBUC, Fanny PEREIRA, Sébastien OLLIVIER, Jessie BOURSIN

Excusé(es) : Jérôme PARIS qui a donné pouvoir à Maurice HARIOT  
Magali SCHIERER-ALLIE qui a donné pouvoir à Julie SCAVAZZA  
Christelle CROCHOT

Secrétaire de séance : ROY Matthieu

*En début de séance, Monsieur le Maire demande l'ajout au point 10 : « Terrain multisport : choix des entreprises »*

*Le point 10 « Affaires et questions diverses » passe dont au point 11.*

1. **Approbation du Conseil Municipal du 07 juin 2024**

Le compte rendu est validé à l'unanimité

2. **Signature des délibérations du Conseil Municipal du 07 juin 2024**

3. **Classement des communes en zone FRR (France Ruralités Revitalisation)**

La réforme des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), adoptée en loi de finances pour 2024 (entrée en vigueur le 1er juillet 2024), fixe un nouveau zonage appelé France Ruralités Revitalisation (FRR). Il succède aux ZRR dans 271 communes du département.

La commune de Chéu est référencée en zone FRR depuis le 1er juillet 2024.

Grâce à cette réforme, il est entre autres possible d'instaurer des exonération fiscales et sociales pour les entreprises qui s'implantent sur les communes zonées FRR (exonération d'impôts sur les bénéfices (impôts sur le revenu/sur les bénéfices), de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)).

Concernant l'exonération de CFE et de TFPB, une délibération est nécessaire dans un délai de 3 mois à compter de l'entrée en vigueur du zonage.

Le conseil municipal décide de ne pas instaurer d'exonération.

➤ Vote : pour à l'unanimité

4. **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire a approuvé les nouveaux statuts de la communauté de communes Serein et Armance.

Cette modification statutaire s'inscrit dans le cadre de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir qu'après délibération du Conseil Communautaire, les Conseils Municipaux ont 3 mois, à compter de la notification de décision au Maire, pour se prononcer sur les statuts (notifié le 1<sup>er</sup> juillet 2024, réception du courrier le 04 juillet 2024).

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

9h.

Les nouveaux statuts portent sur le transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées de compétences facultatives à compétences obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le conseil municipal décide de refuser les nouveaux statuts de la CCSA

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 5. Achat de terrain cadastré ZH 75

Dans un souci de confort de circulation des véhicules venant de la rue Dessous Michaut à la rue du Champ Grimault, le propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 75 d'une contenance de 02a 60ca, accepte de céder à la commune cette parcelle au prix de 100 € + les frais de notaire.

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 6. Budget commune – Décision modificative 1

Les ajustements prévus dans cette décision modificative consistent à inscrire des crédits pour le paiement en fonctionnement du contrat avec JVS pour l'informatique en nuage ainsi que pour le remboursement d'un trop perçu de compensation de CVAE.

##### COMPTES DE DEPENSES

| Chapitre | Article | Nature                                                                                                                               | Crédits ouverts           | Crédits réduits |
|----------|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| 011      | 615228  | Entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments                                                                    | 5 094,00                  |                 |
| 011      | 615231  | Entretien et réparations sur biens immobiliers – Voiries                                                                             | 3 000,00                  |                 |
| 014      | 73952   | Reversement compensation de CVAE                                                                                                     | 504,00                    |                 |
| 65       | 65811   | Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires – Droits d'utilisation, informatique en nuage | 6 500,00                  |                 |
|          |         |                                                                                                                                      | Total comptes de dépenses | 15 098,00       |

##### COMPTES DE RECETTES

| Chapitre | Article | Nature                                      | Crédits ouverts           | Crédits réduits |
|----------|---------|---------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| 74       | 74111   | Dotations forfaitaires des communes         |                           | 55,00           |
| 74       | 741121  | Dotations de Solidarité Rurale des communes | 15 153,00                 |                 |
|          |         |                                             | Total comptes de recettes | 15 098,00       |

➤ Vote : pour à l'unanimité

#### 7. Redevances d'occupation du domaine public et redevance de concessions gaz

Tous les ans, la collectivité perçoit les redevances d'occupation du domaine public et la redevance de concessions gaz.

Les montants pour l'année 2024 sont les suivants :

- Enedis : 239,00 €
- Orange : 652,13 €
- Grdf : 266,00 €
- Grdf (concessions gaz) : 642,60 €

➤ Vote : pour à l'unanimité

## 8. Ouverture d'un poste pour un agent en maternelle

LEROUX Elodie signera son contrat à durée indéterminée prochainement pour une prise d'effet à compter du 18 septembre 2024 (en continuité de son contrat à durée déterminée).

## 9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

➤ Vote : pour à l'unanimité

## 10. Terrain multisport : choix des entreprises

Après étude des différentes propositions de structures de terrain multisport, il est décidé de retenir des entreprises locales pour l'installation de celui-ci. Les entreprises retenues sont : « Rondino » pour la fourniture du terrain et « Paysages et Environnement » pour la réhabilitation complète de la plateforme ainsi que la pose du terrain. Le montant total s'élève à 65 000 € HT.

➤ Vote : pour à l'unanimité

## 11. Affaires et questions diverses

- Suite aux orages, des arbres sont tombés et d'autres ont dû être abattus pour la sécurité de tous. La commune prévoit de créer un verger partagé sur le terrain derrière le lavoir afin de reboiser un peu l'entrée du village
- Au mois d'août, nous avons appris la triste nouvelle du décès d'un de nos jeunes chéutains âgé de 21 ans. Il est donc décidé de planter un arbre à son honneur
- Suite au décès de Patrick PERROT, le Conseil Municipal a décidé de donner son nom au vestiaire du foot de Chéu en hommage à son engagement
- Remerciement du Comité d'Animation de Chéu pour la subvention communale
- Remerciement de CHEVALLIER Andrée suite au décès de son fils CHEVALLIER Laurent
- Remerciement de REMY Jean-Michel suite au décès de sa grand-mère SIMON Waclava
- Fermeture du réseau cuivre : la fermeture du réseau cuivre interviendrait sur Chéu en janvier 2028
- Un marché de Noël, en partenariat avec les commerces de Chéu, aura lieu le samedi 21 décembre à 18h00

La séance est levée aux environs de 20h00

 Le Maire,  
Maurice HARIOT